

ACCUEIL DE LOISIRS

Anim'Tronçais



Les mercredis

Thème :

Ma santé ? Un jeu d'enfant !

Sport

Alimentation

Ateliers créatifs

Au programme...

Environnement

Relaxation

Bien-être

Grands jeux

Sorties

Fonctionnement :

L'Accueil de Loisirs peut accueillir 50 enfants de 3 à 11 ans.
Il est ouvert tous les mercredis et pendant toutes les vacances scolaires (exception faite des jours fériés) de 7h30 à 18h30.
Les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée.

Tarifs

Une tarification horaire est appliquée suivant le barème Caf.
Les tarifs sont compris entre 0,20 € et 1,46€ de l'heure (calcul en fonction des revenus du foyer).
Réduction de 5% par enfant pour les fratries.
Majoration de 10% par enfant domicilié hors communauté de communes.

Les prestations facturées en supplément :

- Repas : 2,70€ - Goûter : 0,20€
- Prestations annexes ponctuelles laissées au libre-choix des familles (sortie, camp...)



Contact

Accueil de Loisirs Anim'Tronçais

Tel : 04 70 06 16 45

Email : accueilde Loisirs@paysdetroncais.fr

Adresse : 5 rue de l'Etang 03360 St Bonnet-Tronçais

Directrice de l'Accueil de Loisirs : Carole SYLVAIN

Tel : 06 85 73 98 78

Communauté de communes du Pays de Tronçais :

Tel : 04 70 67 59 43 Email : comcom@paysdetroncais.fr

Adresse : Place du Champ de Foire 03350 Cérilly



Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font à la période pour les mercredis

Les documents d'inscription peuvent être retirés :

- à la Communauté de communes

- en mairie

Les documents sont téléchargeables sur le site Internet de la Communauté de communes.

La 1^{ère} inscription :

Elle se fait auprès de la directrice de l'Accueil de Loisirs, sur rendez-vous, dans les bureaux de la Communauté de communes à Cérilly.

Les pièces à fournir :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carnet de santé du/des enfants
- Copie du dernier avis d'imposition
- N° d'allocataire CAF ou MSA
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle
- Fiche de renseignements avec photo obligatoire
- Fiche sanitaire
- Règlement intérieur signé
- Fiche d'inscription
- Justificatif d'emploi



Les inscriptions suivantes :

Elles se font soit auprès de la directrice de l'Accueil de Loisirs, soit par courrier, soit par email à l'adresse de l'Accueil de Loisirs.

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription
- Justificatif d'emploi

Les conditions d'inscription :

- 2 mercredis minimum par période
- 3 jours minimum par période de petites vacances
- 1 semaine par mois minimum pour juillet et août



Les inscriptions prioritaires :

- Les enfants résidents et scolarisés sur le territoire de la Communauté de communes
- Les enfants dont les deux parents sont en situation effective d'emploi

Lors de l'inscription, il sera demandé **aux 2 parents** de fournir un justificatif d'emploi (attestation employeur ou autre document).

Les inscriptions sous réserve des places disponibles :

- Les enfants dont aucun ou un seul parent travaille
- Les enfants résidents ou scolarisés hors de la Communauté de communes

Les enfants n'ayant pas de place sont mis sur liste d'attente. La directrice de l'Accueil préviendra les familles si une place se libère.

